

COMITE DE DIRECTION REUNION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU 11/07/2023

PAGE 1/1

Présents :

Président : ENNJIMI Saïd,

Président délégué : OYHAMBERRY Philippe

AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BERNARD Emilie, HEBRE Valérie, RADJAI Isabelle, BASQ Stéphane, BOUDET Alexandre, DANTAN Jacques, DARROMAN Jean-Jacques, FILHASTRE Hervé, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUAGLIARDI Loreto, GUIGNARD Daniel, LACOUR Eric, LAGARDE Bernard, MIREBEAU Pascal, PORTES Maurice, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, VAILLANT Bernard, AUBLANC Serge, JOHNSON Timothée, MICHELET Sylvain, ROUFFIGNAT Gilles, WAILLIEZ David.

Absents : BONNET Jean-François, BAPTISTA Maria, BARROT Pierrette, LAPORTE FRAY Bernard.

Demande particulière du FC Girondins de Bordeaux d'intégrer le championnat Féminin R2 pour la saison 2023-2024

Pour mémoire, situation du FCGB les années précédentes :

- Saison 2021/2022 : R1 et à l'issue de la saison sportive – droit sportif de maintien à ce niveau
- Saison 2022/2023 : absence totale d'engagement de cette équipe réserve
- Saison 2023/2024 : quel niveau d'engagement

Les membres du Comité de direction, réunis le 29 juin 2023, après interventions et échanges en séance, décident de surseoir à toute décision et d'interroger le service juridique de la FFF.

Voici la réponse apportée par le service juridique de la FFF, le 3 juillet 2023 :

« Normalement, dans une telle situation, puisque l'équipe en question a connu une saison blanche, elle doit repartir du plus bas niveau de compétition au moment de sa reprise d'activité.

Dans l'absolu, la Ligue pourrait décider, si elle l'estime justifié, d'autoriser cette équipe à repartir à un niveau de compétition plus élevé que le dernier niveau, si cela ne lèse aucun autre club (par exemple en faisant une poule en surnombre, avec les conséquences que cela implique).

Il faut toutefois avoir conscience que si jamais une telle décision devait être prise, le risque de contentieux ne pourrait être exclu, en sachant en outre que cela pourrait aussi créer un précédent dangereux si tous les clubs dans cette situation venaient à ne pas être traités de la même manière. »

Considérant tous ces éléments, les membres du Comité de direction ne donnent pas de suite favorable à la demande du FC Girondins de Bordeaux (28 votants – 17 contre - 9 pour - 2 abstentions).

Fin de séance.

Le Président de la LFNA,
Saïd ENNJIMI

La Secrétaire Générale,
Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT